

Observation n°356 du 16/04/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

La MRAe constate :

Compte tenu de la fragilité de l'Outarde canepetière, menacée d'extinction, la MRAe considère que le projet aurait nécessité l'étude de véritables variantes sur d'autres secteurs géographiques, ce qui n'a pas été réalisé lors des compléments d'études réalisés en 2022.

La bio diversité est de plus en plus un enjeu majeur sociétal.

Pourquoi un industriel éolien se donne le droit de passer outre à un tel enjeu ?

Merci de lui rappeler ses devoirs.

Sylvain Thiberge